

L'Edito du Président

Petit à petit l'été touche à sa fin. La moisson et ses désillusions, à peine passées que les récoltes automnales, guère plus prometteuses, se profilent déjà.

Quel que soit le contexte (Covid, canicule...), votre association est restée mobilisée afin d'assurer un service de qualité et de proximité, conformément à ses valeurs fondatrices. Le GDS reste et restera un outil bâti par des éleveurs pour des éleveurs. Avec l'ensemble du Conseil d'Administration, nous espérons vivement reprendre un rythme de travail proche de la normale, notamment afin de renforcer les formations sur l'application de mesures de biosécurité simples et peu coûteuses, nous permettant de prévenir l'arrivée de nombreuses pathologies.

Nous maintenons le cap, prioritairement sur la tuberculose et la Bvd. Les résultats sont plus qu'encourageants et ceci grâce à votre mobilisation, sans oublier celle de nos vétérinaires bien épaulés par le GTV, mais aussi la Ddpp et le Lda avec qui nous avons développé de nombreux kits d'analyses, performants et à tarifs remisés.

Le Gds ne s'endort pas sur ses lauriers et nous devrions travailler au sein d'une future commission sur les maladies des veaux avec le lancement de nouvelles actions dans les prochains mois. N'hésitez pas à nous contacter et à consulter notre site internet régional qui fourmille d'informations et de conseils pratiques.

Prenez soin de vous ; votre santé comme celle de vos proches est primordiale.

Valéry LECERF – Président du GDS62

OVINS : Aide régionale pour la modernisation des exploitations !

Dans le but d'améliorer les conditions de travail des éleveurs, le bien-être animal, les conditions de logement, le développement de la vente directe... une aide à la modernisation des élevages ovins est déployée par la Région. Les dossiers déposés doivent comprendre un investissement entre **2 000 € et 4 000 €**. Les catégories d'investissements possible sont : la contention, le sanitaire, le logement, le pâturage etc. A noter que le dépôt du dossier doit avoir lieu avant l'investissement.

Plus d'infos sur le site : <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/>

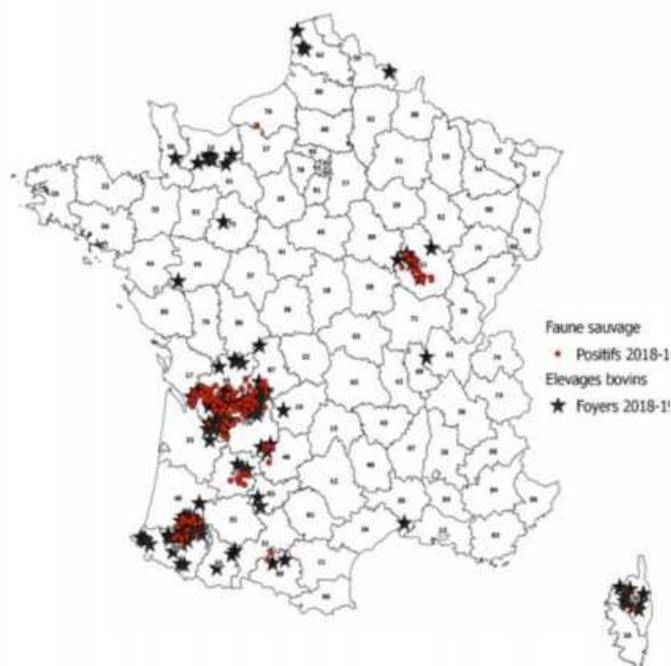


Tuberculose bovine : situation nationale

2019 aura marqué les esprits avec la détection de trois foyers sur le Nord et le Pas de Calais. En France, 97 foyers bovins ont été détectés, contre 124 en 2018 et 97 en 2017. On note toujours une concentration de foyers dans le Sud-Ouest, ainsi qu'en en Côte d'Or. La situation en Normandie reste préoccupante mais jusqu'à présent sans détection de cas dans la faune sauvage, hors forêt de Brotonne.

Le Pas de Calais avait été passé en « niveau 2 » de surveillance du plan Sylvatub au cours de l'année 2019. En l'absence de mise en évidence de blaireaux et de sangliers infectés, au voisinage des parcelles foyers, le dispositif de surveillance du département est repassé au « niveau 1 ». Les cas détectés dans la faune sauvage ne l'ont été que dans les zones à risque citées ci-dessus.

Une zone de surveillance renforcée des cheptels en lien avec les foyers découverts en 2018 et 2019 est en cours d'étude par la DDPP. Des tuberculinations seront à réaliser ou à renouveler lors de la prochaine campagne de prophylaxie bovine.



Enquête épidémiologique BVD : quelle utilité ?

Dès qu'un troupeau est « infecté de BVD » à la suite d'un résultat positif, l'Arrêté Ministériel impose :

- L'élimination de l'IPI,
- Le dépistage des bovins sans statut BVD
- La réalisation de l'enquête épidémiologique

Cette enquête épidémiologique est réalisée par votre vétérinaire sanitaire, en partenariat avec votre GDS. Outre son caractère obligatoire, elle s'avère pertinente. Chaque formulaire d'enquête est pré-rempli par la technicienne en charge du dossier, qui étudie toutes les données sanitaires du troupeau dont elle dispose. Dans la mesure du possible, elle accompagne le vétérinaire lors de la visite.

Les objectifs de l'enquête sont d'analyser les pratiques d'élevage, d'expliquer la maladie mais surtout de trouver les solutions pour l'éradiquer au sein du troupeau et d'identifier les cheptels voisins ou en lien, afin **de définir l'origine de la contamination** ; mais aussi de pouvoir réagir rapidement en cas de manquement à l'une des mesures de l'arrêté ! Car l'éradication n'est possible qu'à l'échelle collective.

Le suivi en interne des données récoltées est un élément clé de la réussite d'une éradication rapide, qui nous permet non seulement d'éradiquer le virus individuellement, élevage par élevage, mais de nous donner les moyens de le faire à une échelle plus large. C'est pourquoi, si vous êtes concernés, nous comptons sur votre étroite collaboration et vous en remercions.

RAPPEL : Dérogation aux Contrôles à l'Introduction



Comme expliqué sur la lettre du mois dernier, les anciens formulaires ne seront plus acceptés à compter du **1^{er} septembre 2020**. Pour obtenir les nouveaux, contactez le Gds préalablement au mouvement du ou des bovins.

ADIVALOR : Collecte les 22 et 23 septembre

La collecte des emballages plastiques usagés issus de l'élevage et des big bag, initialement prévue en avril est reportée aux 22 et 23 septembre prochains.

4D Services : cases et niches à veau

Attention, les conditions négociées directement avec KERBL prennent fin au 31 août.

BVD -Bovins IPI

Indemnisation de l'acte d'euthanasie :

Attente des derniers justificatifs

La prise en charge des frais d'euthanasie (60€ par Ipi) est versée aux éleveurs, **sous retour d'un justificatif** (si réalisée dans les 15 jours suivant le résultat positif) :

↳ Attestation d'euthanasie envoyée par le GDS

Ou

↳ Justificatif écrit du vétérinaire

Si le virement n'a pas été effectué, merci de bien vouloir nous fournir le document attendu, accompagné d'un RIB

Apiculteurs : pensez à déclarer vos ruches !

Tout apiculteur est tenu de déclarer **chaque année** entre le 1er septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et emplacements. Cette déclaration est indispensable pour renforcer la gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite Aethina tumida. Elle permet également de mobiliser des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen (ex : contre le Varroa).

Elle se fait en ligne sur le site MesDémarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>).

Pour les apiculteurs ne disposant pas d'un accès à internet, il reste possible d'utiliser le Cerfa papier 13995*04. Plus d'info sur www.gdshautsdefrance.fr

SITE INTERNET DES GDS : très pratique !

Pour accéder facilement à vos résultats d'analyses de laboratoire, Vous consultez l'historique de vos analyses simplement en cliquant ici ! Un mot de passe vous est envoyé par mail lors de votre première connexion.

☎ Tél : 03 21 60 48 98 Fax : 03 21 60 48 97

✉ gds62@reseaugds.com

📍 56 Avenue Roger Salengro BP 80 039

62051 Saint Laurent Blangy Cedex

🖱 www.gdshautsdefrance.fr